

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M.Christo Ivanov : Service du commerce : pas de mise au concours pour le poste de directeur adjoint ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le canton de Genève, fort d'un tissu économique diversifié, compte des milliers de commerces que le Service du commerce (Scom) a la charge de contrôler pour veiller à la correcte application de nombreuses normes tant fédérales que cantonales.

Pour cette tâche colossale, le Scom dispose seulement de sept inspecteurs qui n'épargnent pas leurs efforts au quotidien. Malgré leur dévouement, le petit nombre d'inspecteurs apparaît manifestement comme insuffisant. L'augmentation sensible de la masse salariale du Scom, opérée ces dernières années, n'a profité ni aux inspecteurs, dont le nombre a diminué, ni aux gestionnaires, dont les effectifs sont restés stables. Paradoxalement, la fusion entre le Service des autorisations et patentes (SAP) et l'Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) ne s'est traduite par aucun gain de productivité ni par davantage de satisfaction, tant la perception que le service « dysfonctionne » est répandue.

Les décisions du Scom étant régulièrement cassées par la justice, le département de la sécurité et de l'économie (DSE) a entrepris de renforcer le « back office » dudit service pour pouvoir donner suite au travail des sept inspecteurs sur le terrain en créant, notamment, un poste de directeur adjoint. Curieusement, le poste n'a pas été mis au concours et c'est un ancien collaborateur personnel du conseiller d'Etat chargé du DSE qui a été nommé.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pourquoi le poste de directeur adjoint du Scom n'a-t-il pas été mis au concours ?*
- 2. Selon quels critères objectifs ce nouveau directeur adjoint a-t-il été choisi ?*
- 3. Pour quel motif le Scom, avec davantage d'effectifs et un important service juridique, ne fonctionne-t-il pas mieux que le Service des autorisations et patentes (SAP) qu'il a remplacé il y a 7 ans ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le service du commerce (SCom) connaît de graves problèmes organisationnels depuis plusieurs années. Il est d'autre part l'objet d'une forte exposition médiatique en raison du caractère politiquement sensible des dossiers qu'il traite, notamment ceux liés à la problématique du bruit, en étroite interaction avec la Ville de Genève.

Depuis son intégration au département de la sécurité et de l'économie (DSE), le SCom fait l'objet d'une réorganisation en profondeur visant à donner plus de transparence et de cohérence à son action et à renforcer le lien avec l'échelon politique.

Il est vite apparu que le directeur du service devait pouvoir s'appuyer sur un-e adjoint-e dont le rôle principal serait de gérer les interfaces publiques. Le candidat devait bénéficier d'une solide expérience du service public et d'un excellent réseau tant à la Ville qu'à l'Etat, ainsi que dans le secteur privé. Il devait par ailleurs bien maîtriser les enjeux sociaux et politiques liés aux missions du SCom et en particulier à la problématique du bruit et de la vie nocturne. La personne engagée correspond en tous points à ce profil. Dans ses fonctions à la Ville, elle a notamment été très active dans la médiation avec l'Usine concernant les nuisances sonores et a collaboré étroitement avec Genève Tourisme. Son réseau englobe aussi bien les personnes de terrain que les grandes fédérations professionnelles.

En raison de ce profil très pointu et de la situation extrêmement difficile du service qui nécessitait une action urgente, le poste n'a pas été formellement mis au concours. Toutefois, l'annonce du futur collaborateur a été faite en toute transparence auprès du Conseil d'Etat et de l'office du personnel de l'Etat (OPE).

Le fonctionnement du SCom est notamment entravé par des outils informatiques obsolètes, une grande hétérogénéité des compétences disponibles, les reliquats d'une fusion mal digérée entre le SAP et l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) et un déséquilibre entre les ressources de sanction et d'inspections. Plusieurs mesures ont déjà été prises ou sont en cours pour remédier à cette situation. Le niveau qualitatif des recrutements a été élevé. Le secteur juridique a été restructuré et renforcé par l'engagement d'une nouvelle cheffe de secteur. Une nouvelle base de données unifiée SIC (service d'information du commerce) est mise en chantier. Enfin, le management a mis en place des outils de planification et de suivi des inspections et des tableaux de bord permettant un meilleur pilotage du service.

Ces mesures ont d'ores et déjà permis, entre 2013 et 2014, de tripler le nombre de sanctions prononcées, de doubler le nombre de droit d'être entendus (DDE) et d'augmenter de 20% les contrôles réalisés par les inspecteurs à effectif constant. La prochaine intégration du SCom à l'OCIRT, au 1^{er} janvier 2015, permettra en outre d'optimiser la gestion des ressources et de partager les bonnes pratiques tout en poursuivant, dans un cadre plus stable, les plans de remédiation déjà engagés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP